

# ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2023

---

PLFSS POUR 2024 - (N° 1682)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS317

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer et M. Delaporte

-----

### ARTICLE 19

À la seconde phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« normes »,

insérer les mots :

« , notamment environnementales, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à prévoir que seules des protections périodiques répondant à des critères écologiques seront remboursées par l'Assurance maladie.

Si nous soutenons le ciblage de cet article sur les protections « réutilisables », l'article ne mentionne pas clairement que seuls seront inscrits sur la liste des produits remboursables ceux qui respectent des normes environnementales.

Il convient donc de le préciser.

Tel est l'objet de cet amendement.